

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 2 MARS 2023**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Mme Viviane PERRIN est désignée secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1 23SGADL0001	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 23SGADL0002	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3 23SGADL0003	Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire Le conseil décide : - Que Monsieur Yohann CASSIER siègera dans la commission suivante : - o Développement, aménagement et services aux habitants. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
	Société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage - Dissolution Le conseil décide : - D'approuver le principe et les modalités de la dissolution de la société d'économie mixte locale Creusot Montceau Recyclage, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 Torcy.	
I-4 23SGADL0004	- De donner mandat aux représentants de la Communauté Urbaine au sein de l'assemblée générale pour approuver cette dissolution. - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette liquidation. Adopté : OUI	Daniel MEUNIER

	Nombre de votants : 56 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Yohann CASSIER, M. Philippe PIGEAU, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1 23SGADL0005	Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022 Le conseil décide : - De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2022, - D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2 23SGADL0006	Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers Le conseil décide : - D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville de Montceau-les-Mines, entre Action Logement, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine. - D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-3 23SGADL0007	Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers Le conseil décide : - D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du Creusot, entre Action Logement, la ville du Creusot et la Communauté Urbaine. - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1 23SGADL0008	Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises Le conseil décide : - D'approuver la modification du règlement d'attribution en matière d'immobilier d'entreprises, de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2 23SGADL0009	JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application Le conseil décide : - d'approuver la convention d'application entre l'entreprise JH BATIMENT, par l'intermédiaire de la SCI RAYM BAT, et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 15 681,60 € à la SCI RAYM BAT ; - d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application; - d'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3 23SGADL0010	LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert Le conseil décide : - de vendre à la société OMC Promotion, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 8, rue Jules Vernes, Canton du Bas Hellu, RONCHIN (59790), identifiée sous le numéro SIRET 811 168 442 000 10, RCS Lille Métropole, présidée par la Holding OMC, une partie de la place Schneider, en nature de plateforme prête à construire, sise commune du Creusot, pour une superficie approximative de 1270 m² ; - de fixer le prix de cette vente à 81 000 € HT; - d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ; - d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces	Frédérique LEMOINE

	afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4 23SGADL0011	Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2023 ; - D'autoriser l'élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ; - D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ; - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 59 (dont 7 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Bernard DURAND, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PRIET, Mme Valérie LEDAIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1 23SGADL0012	SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023 Le conseil décide : - d'approuver le versement par la Communauté Urbaine Creusot Montceau d'une participation financière de 15 100 € à la SPL Sud Bourgogne THD ; - d'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents au versement de cette somme de 15 100. Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 11 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2 23SGADL0013	Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2022 ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ; - D'imputer les dépenses et les recettes sur le budget correspondant Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jérémy PINTO

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3 23SGADL0014	Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs Le conseil décide : - D'instaurer la gratuité de la billetterie de la villa Perrusson et de son jardin pour tous les publics du 2 au 30 avril 2023 ; - De préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité seront réexaminés par le conseil communautaire. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Cyril GOMET

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS												
V-4 23SGADL0015	Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits Le conseil décide : - D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après : <table><tr><th>Désignations</th><th>Prix de vente</th></tr><tr><td>Peluche</td><td>6,90 €</td></tr><tr><td>Kit enfant</td><td>9,90 €</td></tr><tr><td>Poster coloriage</td><td>8,90 €</td></tr><tr><td>Carte postale</td><td>0,50 €</td></tr><tr><td>Carte postale - nouveauté</td><td>1 €</td></tr></table> Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Désignations	Prix de vente	Peluche	6,90 €	Kit enfant	9,90 €	Poster coloriage	8,90 €	Carte postale	0,50 €	Carte postale - nouveauté	1 €	Cyril GOMET
Désignations	Prix de vente													
Peluche	6,90 €													
Kit enfant	9,90 €													
Poster coloriage	8,90 €													
Carte postale	0,50 €													
Carte postale - nouveauté	1 €													

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-5 23SGADL0016	Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre. Le conseil décide : - D'approuver le plan de financement et les demandes de subvention ou d'appels de fonds auprès des partenaires du contrat du canal du centre. - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Paul BAUDIN

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1 23SGADL0017	Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président, ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché 21023PRP lot 2 conclue avec l'entreprise COLAS FRANCE. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 23SGADL0018	Direction de l'eau et de l'assainissement - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande Le conseil décide : - d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande suivants : - o Lot 1 : travaux assainissement : ▪ Le montant annuel est estimé à 4 150 000 € HT ; ▪ Un maximum de 5 000 000 € HT/an est prévu ; ▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ; - o Lot 2 : chemisage réseau d'assainissement : ▪ Le montant annuel est estimé à 462 000 € ; ▪ Un montant maximum de 520 000 € HT/an ; ▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ; - o Lot 3 : branchements ponctuels d'assainissement : ▪ Le montant annuel est estimé à 455 000 € ; ▪ Un maximum de 550 000€ HT/an ; ▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans - o Lot 4 : travaux d'eau potable : ▪ Le montant annuel est estimé à 450 000 € ; ▪ Un maximum de 700 000 € HT/an ; ▪ Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans. - d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3 23SGADL0019	CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025. Le conseil décide : - d'approuver la réduction à 10 € du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels fournis par la CUCM sur la période jusqu'au 31 décembre 2025 ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

Le président,
David MARTI



